



⇒ Destinataires : Masculins nés en 2003(2004) (liste au dos)

Le Grand Quevilly, le 22 Novembre 2016

Objet : Convocation Détection/Sélection Jeunes  
2016/2017 - Stage 4 Départemental et Inter-Comités 1 - Masculins nés en 2003(2004)

Cher Ami Sportif,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à un stage des jeunes masculins nés en 2003(2004) de la Sélection de Seine Maritime et au 1<sup>er</sup> Tour des Inter-Comités. Le stage se déroulera :

**Samedi 26 et Dimanche 27 Novembre 2016 à YERVILLE et LOMME (59)**

**Rendez-vous Samedi à 10h00 au CRJS de YERVILLE**, rue Notre Dame de Pontmain

Samedi : Entraînements 1 - Repas du midi - Entraînement 2 - Départ vers LOMME et nuit sur place.

Dimanche : 1<sup>er</sup> Tour IC à LOMME, Salle du Parc, Rue de la Mitterie (repas pris en charge sur place)

Début du tournoi à 11h00 et fin vers 17h30 (voir programme sur notre site internet)

**Retour prévu Dimanche vers 20h30 à YVETOT**, Gymnase Vanier, rue Rétimare

☛ Vous devez **confirmer votre participation (ou non) auprès du responsable de la sélection.**

☛ Compte tenu de l'aide apporté par l'Etat au titre du CNDS, ce stage est gratuit. Aucune participation financière ne vous sera demandée, mais aucun frais de déplacement ne sera remboursé.

☛ **IMPORTANT** : Pour chaque stage tu dois obligatoirement avoir avec toi :

- **L'autorisation parentale** et **l'autorisation de prélèvement** en cas de contrôle anti-dopage
- Une copie de **l'attestation de carte vitale et de mutuelle** en cas de blessure nécessitant une visite chez le médecin et/ou des soins.
- Un ballon (Taille 2)
- Une gourde ou une bouteille d'eau
- Des chaussures de sport propres et des claquettes
- Des affaires de sport (survêtement, shorts, teeshirts...)
- Des affaires de rechange et de toilette (pour les stages avec nuitée)

☛ **Pour Info :**

**Transport (minibus 9 places), repas et hébergement pris en charge par le Comité.**

**Pensez à prendre une copie de votre licence ou un justificatif d'identité avec photo**

Nous vous informons que **les jeunes qui sont sélectionnés, ne doivent pas jouer avec leur équipe de club le weekend 26/27 Novembre**. Les clubs concernés peuvent demander un report de match ou jouer sans leur(s) joueur(s) sélectionné(s).

Lors de ce tournoi nous rencontrerons les comités du NORD, de l'OISE et de PARIS.

Retrouver les dates de stages et la liste des jeunes convoqué(e)s sur notre site : [www.handball76.com](http://www.handball76.com)

Retrouvez la localisation d'un gymnase grâce à GO-HAND : <http://gohand.arbitrhand.fr>

☛ **Encadrement Détection/Sélection Masculins 2003(2004) :**

Responsable : GAMBIER Julien (06 37 85 35 13 - [jgambier.ha@gmail.com](mailto:jgambier.ha@gmail.com))

Intervenant(s) : LEHBIBEN Mehdi (06 74 47 43 64), DUHOUX Olivier

Olivier CLERMONT  
Conseiller Technique Fédéral 76  
Coordonnateur Equipe Technique Départementale

Copie pour Info :

- G. SENECAI - Président du Comité 76 HB
- H. MICHEL - Secrétaire Générale Comité 76 HB
- F. TERNOIS - Trésorière Générale Comité 76 HB
- Président de votre club
- Ligue de Normandie de Handball
- M. FERRON - CTS LNHB
- R. MAZZOLI - CTF Comité 76 HB

**Jeunes Masculins nés en 2003(2004)**

**Samedi 26 et Dimanche 27 Novembre 2016 - Stage 4 Départemental et Inter-Comités 1  
à YERVILLE et LOMME (59)**

Nom	Prénoms	Club	Année	Lat	Poste
BIDAULT	Baptiste	BLANGY	2003	D	
DHENIN	Bryan	GONFREVILLE	2003	D	
ESTRAN	Marcus	GONFREVILLE	2003	D	
GERARD	Raphaël	DEVILLE	2003	G	
GODEBOUT	Eloi	MONTVILLE	2004	D	
HEBERT	Aymerick	GONFREVILLE	2003	D	GB
HONNEUX	Mathis	DEVILLE	2003	D	
MOISSON	Hugo	EU	2003	G	
MONJEOT	Mathéo	MONTVILLE	2003	D	
NEEL HEUDE	Raphaël	YVETOT	2003	D	
PERNEL	Tom	FORGES	2003	G	
PLOUNEVEZ	Robin	ST VALERY	2003	D	
RICHE	Tanguy	EU	2003	D	GB
THIEBOT	Esteban	ST VALERY	2003	G	

**Règlement Fédéral (voir Annuaire Fédéral 2016/2017 sur le site de la FFHB) :****95.3 Joueur sélectionné**

Tout joueur désigné pour participer à un match de sélection (nationale, régionale, départementale ou de ville) ou à un entraînement préparatoire à une sélection, qui déclare être indisponible, est tenu de justifier de son indisponibilité ou de son absence.

Dans ce cas, il ne peut prendre part à aucun match à la date pour laquelle il était convoqué.

Sans justification, il est suspendu par la commission de discipline de l'instance concernée qui instruit le dossier selon les dispositions de l'article 22 annexe 6 du règlement disciplinaire fédéral.

La Fédération, la ligue ou le comité peut, sur demande de l'intéressé présentant une excuse valable, le relever de cette interdiction.

**Article 116.3**

Tout joueur sélectionné est prévenu sous couvert de son club.

Si un club ne fait pas suivre une convocation, une pénalité financière est prononcée (voir la partie Guide Financier de l'annuaire fédéral).

En outre, le président du club fautif, sur décision de la commission de discipline concernée, statuant selon les procédures du règlement disciplinaire fédéral, peut être suspendu de toute activité handball pour une période mentionnée à l'article 22 annexe 6 du règlement disciplinaire fédéral.

**Article 116.5**

Tout dirigeant de club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de disputer un match de sélection ou un entraînement peut être suspendu, sur décision de la commission de discipline concernée, statuant selon les procédures du règlement disciplinaire fédéral, de toute activité handball pour une période mentionnée à l'article 22 annexe 6 du règlement disciplinaire fédéral.

Il en est de même pour un joueur jouant volontairement au-dessous de sa forme.



## Autorisation Parentale

Je soussigné(e) Monsieur, Madame <sup>(2) (1)</sup> : .....

Père, Mère, Représentant légal de <sup>(2) (1)</sup> : .....

Licencié(e) au club de .....  Non Licencié(e)\*

(\*Pour les non licenciés, il sera établi une licence événementielle)

Autorise mon enfant à participer au stage de la Détection/Sélection de Handball,  
pour les jeunes, organisé par le Comité 76 Handball :

Date : .....

Cadre à remplir

Lieu : .....

<sup>(2)</sup> Autorise les responsables du stage à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident de mon enfant, toute mesure d'urgence tant médicale que chirurgicale y compris éventuellement l'hospitalisation ;

<sup>(2)</sup> Autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées lors de ce stage ;

<sup>(2)</sup> Autorise mon enfant à quitter le stage avec :

Monsieur, Madame <sup>(1)</sup> : .....

Mon enfant prend un traitement médical : OUI - NON <sup>(2)</sup>

*L'ordonnance et les médicaments devront être confiés au responsable du stage qui se chargera de faire respecter le traitement*

**Coordonnées des Parents :**  
(Adresses et téléphone)

A, le,

Signature des parents

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »,  
écrit de la main du signataire

<sup>(1)</sup> Préciser NOM et Prénom

<sup>(2)</sup> Rayer les mentions inutiles

**NB : l'autorisation parentale est à remettre au responsable à l'arrivée au regroupement**

**RAPPEL: Chaque enfant doit se munir d'une copie d'ATTESTATION de CARTE VITALE et de MUTUELLE et doit impérativement avoir SON ORDONNANCE avec lui en cas de traitement médical.**



## Autorisation de Prélèvement

### En cas de contrôle Anti-dopage sur Sportif Mineur

Je soussigné(e) Monsieur, Madame <sup>(2)</sup> <sup>(1)</sup> : .....

Père, Mère, Représentant légal de <sup>(2)</sup> <sup>(1)</sup> : .....

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux et/ou d'ongles), effectués dans le cadre de la lutte contre le dopage, sur ce dernier/cette dernière <sup>(2)</sup> ;

**Coordonnées des Parents :**  
**(Adresses et téléphone)**

A, le,

Pour Faire valoir ce que de droit

Signature :

(1) Préciser NOM et Prénom

(2) Rayer les mentions inutiles

### **RAPPEL**

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu en compétition et hors compétition.

Tout Sportif mineur doit présenter l'autorisation au préleveur agréé en cas de prélèvement sanguin.

L'absence de ce document ne permettra pas la réalisation du contrôle, ce qui pourra entraîner des sanctions de la part de la fédération.

Il est conseillé d'en donner un exemplaire à votre responsable de club, de section sportive, ou de stage départemental ou régional.

Le préleveur agréé est infirmier, médecin ou technicien de laboratoire.